

## AVIS PUBLIC

Avis public est donné que le conseil municipal de la Ville de Berthierville a adopté lors de la séance extraordinaire du 22 décembre 2021 le budget pour l'année 2022, le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024 et le règlement de taxation numéro 805-31.

### BUDGET 2022

REVENUS	Budget 2022
Taxe foncière générale	3 895 654 \$
Service de la dette	832 401 \$
Assainissement des eaux	324 930 \$
Sécurité incendie	339 962 \$
Tarification pour les services municipaux	1 735 256 \$
Centre urgence 9-1-1	25 500 \$
Païement tenant lieu de taxes	244 110 \$
Transferts	233 241 \$
Services rendus aux organismes municipaux	464 095 \$
Autres services rendus	564 810 \$
Imposition de droits	361 000 \$
Amendes et pénalités	30 200 \$
Intérêts	68 000 \$
<b>Total :</b>	<b>(9 119 159 \$)</b>

CHARGES	Budget 2022
Administration générale	1 420 137 \$
Sécurité publique	952 975 \$
Transport	1 909 661 \$
Hygiène du milieu	2 284 075 \$
Santé et bien-être – logement social	21 211 \$
Aménagement, urbanisme et mise en valeur du territoire	158 485 \$
Loisirs et culture	1 697 860 \$
Frais de financement (intérêts)	251 835 \$
Amortissement des immobilisations	1 700 000 \$
<b>Total :</b>	<b>10 396 239 \$</b>

CONCILIATION À DES FINS FISCALES	Budget 2022
Immobilisations – amortissement	(1 700 000 \$)
Remboursement de la dette (capital)	722 385 \$
Affectation : Activités d'investissement (immobilisation)	321 000 \$
Affectation : Réserve – disposition des boues	250 000 \$
Affectation : Fonds de parcs et terrain de jeux	0 \$
Affectation : Excédent de fonctionnement affecté	(247 360 \$)
Affectation : Excédent de fonctionnement non affecté	(623 105 \$)
<b>Total :</b>	<b>(1 277 080 \$)</b>

#### PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

Liste des principaux projets prévus, à savoir :

- Finaliser la construction du nouveau centre communautaire;
- Compléter l'installation de compteurs d'eau;
- Hôtel de ville / Aménagement d'un nouvel accès par la rue Sainte-Foy ;
- Pavage du stationnement de la piscine municipale et travaux connexes;
- Aménagement au parc Gilles-Villeneuve;
- Acquisition de modules de jeux pour les parcs;
- Réfection majeure de la rue Saint-Viateur;
- Réfection majeure de la rue Pierre-De Lestage;
- Augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées.

#### Adoption du règlement 805-31

Le conseil municipal a adopté le règlement 805-31 imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2022 dans la Ville de Berthierville.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du budget 2022, du programme des dépenses en immobilisations 2022-2023-2024 et du règlement de taxation 805-28 peut le faire aux heures normales de bureau de l'Hôtel de Ville situé au 588, rue De Montcalm à Berthierville.

Donné à Berthierville, ce 23 décembre 2021.

  
 Sylvie Dubois,  
 Directrice générale et greffière